

22 Sep 2023 -15:28

Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 22 septembre 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Marché public pour une plateforme de planification du personnel au sein de l'administration fédérale

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour la direction générale Recrutement et Développement du SPF BOSA.

Le marché porte sur la maintenance de SEPP, une plateforme transversale qui permet aux autorités et au management des services de gérer la masse salariale des SPF et des SPP. Afin d'assurer la continuité et les modifications nécessaires de l'offre de services de la plateforme, le Conseil des ministres a acté le lancement des négociations en vue de la conclusion d'un marché d'une durée de trois ans avec le prestataire de services actuel et ce, au moyen d'une procédure négociée sans publicité préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à [Conseil des ministres du 22 septembre 2023](#)

Révision de la réglementation relative à l'hygiène des denrées alimentaires

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une révision de la réglementation nationale relative à l'hygiène des denrées alimentaires, proposée par l'Agence pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Cette révision vise différents objectifs, dont :

- améliorer la protection des consommateurs
- promouvoir une simplification administrative via, par exemple, l'abrogation d'exigences ou de textes devenus obsolètes
- éclaircir les dispositions légales

Les adaptations reprises dans le projet d'arrêté concernent les prescriptions générales d'hygiène pour les exploitants du secteur alimentaire de toute la chaîne alimentaire, en particulier dans le secteur primaire et le secteur de la distribution. Les principales modifications du projet d'arrêté royal concernent les règles relatives à :

- la durée de conservation
- la chaîne du froid et aux conditions de stockage des denrées alimentaires dans le commerce de détail
- l'enregistrement général des traitements à base de biocides
- la suppression des contrôles pré-récolte pour certains légumes dans le secteur primaire
- l'approvisionnement direct en petites quantités de graines germées au consommateur final ou au commerce local

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Marché public relatif à la transformation numérique de la Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à la poursuite des activités de communication dans l'intérêt de la transformation numérique de la Justice.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de transformation numérique de la Justice, le bureau de transformation numérique (BTN) est notamment chargé d'assurer toutes les activités de communication et ce, tant un niveau transversal qu'au niveau des différents projets du programme.

À cette fin, le BTN a fait appel depuis le début à des spécialistes de la communication externe qui fournissent également le soutien requis pour l'approche de gestion du changement élaborée pour la transformation numérique. Afin de garantir la continuité nécessaire dans ce domaine pour les premiers projets qui sont déjà en cours, un nouveau marché est lancé auprès du prestataire de services actuel afin de poursuivre les activités de communication pour une période de six mois.

Le marché est lancé selon une procédure négociée sans publicité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Marché public en faveur de la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public en faveur de la Défense.

Il s'agit d'un marché relatif à l'acquisition de munitions pour la composante Terre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à [Conseil des ministres du 22 septembre 2023](#)

Plan d'action pour la certification des comptes annuels consolidés de l'État fédéral

Sur proposition de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a pris acte du plan d'action élaboré par la direction générale Comptable fédéral du SPF BOSA, dans le cadre de la certification des comptes annuels consolidés de l'État fédéral.

Conformément à la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et des comptes de l'État fédéral, la secrétaire d'État au Budget soumet les comptes annuels de l'État fédéral à la Chambre des représentants et à la Cour des comptes au plus tard le 31 août de l'année qui suit celle à laquelle se rapporte le compte. La Cour des comptes transmet ensuite à la Chambre le rapport de certification des comptes annuels de l'État fédéral avant le 15 novembre de la même année.

Afin de répondre aux remarques essentielles de la Cour des comptes, la DG Comptable fédéral a élaboré un plan d'action qui contient les points d'action suivants :

- l'élaboration de l'instruction fédérale « valorisation de terrains et constructions » par le SPF BOSA en 2023
- le lancement de la concertation avec l'Administration générale de la documentation patrimoniale (AGDP) du SPF Finances pour l'établissement des comptes 2023
- le SPF Affaires étrangères fournit une liste à jour des bâtiments appartenant à des postes diplomatiques et une copie du rapport de l'expert externe pour les bâtiments pour lesquels une évaluation professionnelle a été effectuée
- l'élaboration du tableau de décision « décision immobilisations corporelles » après publication de l'instruction fédérale du SPF BOSA
- l'élaboration de l'instruction sur les obligations relatives au personnel du SPF BOSA
- la publication de l'instruction sur les créances irrécouvrables par le SPF BOSA dans le courant de l'année 2023
- les systèmes sources du SPF Finances doivent fournir les montants des recettes fiscales, des créances et des dettes conformément aux classifications et nomenclatures prévues dans le plan comptable
- la comptabilisation de la vente du Résidence Palace sur l'exercice 2023 par la Régie des bâtiments
- tous les SPF et SPP doivent déjà prendre en compte les remarques de la Cour des comptes lors de la clôture de fin de mois
- tous les SPF et SPP doivent fournir des informations sur les dotations aux provisions
- le SPF BOSA compile une base de données avec des fiches techniques pour tous les comptes du grand livre et la publie dans l'outil « Enable Now »

- tous les SPF et SPP doivent fournir des annexes justificatives de qualité au SPF BOSA

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à [Conseil des ministres du 22 septembre 2023](#)

Modifications dans l'organisation du Corps interfédéral de l'Inspection des Finances

Sur proposition de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui visent à mettre à jour et à compléter le règlement organique du Corps interfédéral de l'Inspection des Finances.

Le premier projet d'arrêté royal apporte des précisions et des mises à jour aux arrêtés organiques du Corps interfédéral de l'Inspection des Finances et au statut des Inspecteurs des finances. Il s'agit des modifications suivantes :

- la mise en œuvre de la décision du Conseil des ministres du 1er avril 2022, qui prévoyait que sur l'ensemble des inspecteurs des Finances énumérés dans l'arrêté royal du 28 avril 1998, un minimum de 52 inspecteurs des Finances devaient exercer activement leurs fonctions et que le nombre d'inspecteurs des Finances mis à la disposition des gouvernements des entités fédérées était augmenté. Une autorisation de recrutement compensatoire est prévue au cas où le détachement d'inspecteurs des Finances réduirait le nombre minimum de 52 inspecteurs des Finances actifs
- l'ajout de dispositions régissant le remplacement du Chef de Corps en cas d'absence temporaire ou permanente
- la modification des règles de fonctionnement et procédures électorales du Conseil afin de s'assurer que les entités fédérées sont représentées
- la reformulation de la compétence du Chef de Corps pour signer des protocoles, de sorte que les protocoles au niveau national relèvent également de cette compétence
- la modification des procédures disciplinaires
- l'insertion de la possibilité pour les Inspecteurs des finances de bénéficier d'interruptions de carrière et de travailler à temps partiel
- la modification de la condition de diplôme ; pour participer à un examen de recrutement, il suffit désormais d'être titulaire d'un diplôme ou d'un certificat d'études correspondant au niveau A
- le Conseil devient compétent pour établir le programme du concours de recrutement. À cela s'ajoute également la compétence de constituer le jury ainsi que d'organiser une présélection le cas échéant
- l'introduction de la possibilité pour les stagiaires de bénéficier d'une ancienneté reconnue comme utile, de maximum de 7 ans

Le second projet d'arrêté royal vise à régler formellement la possibilité de télétravailler au sein du Corps interfédéral de l'Inspection des Finances.

Le projets sont transmis pour avis au Conseil d'État, après négociations syndicales.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 avril 1998 portant organisation du Corps interfédéral de l'Inspection des finances et modifiant l'arrêté royal du 1er avril 2003 fixant le statut des membres du Corps interfédéral de l'Inspection des finances

Projet d'arrêté royal concernant le télétravail pour les membres du Corps interfédéral de l'Inspection des finances

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à [Conseil des ministres du 22 septembre 2023](#)

Modification de la composition de certains cantons électoraux en Flandre occidentale

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à modifier la composition de certains cantons électoraux dans la province de Flandre occidentale.

Le projet d'arrêté royal a pour objectif de modifier la composition de certains cantons électoraux de la circonscription électorale de Flandre occidentale afin de rendre le fonctionnement de ceux-ci plus efficace.

Fusion de cantons :

- le canton de Lichtervelde et le canton de Hooglede sont fusionnés pour former le nouveau canton de Hooglede
- le canton de Zonnebeke et le canton d'Ypres sont fusionnés pour former le nouveau canton d'Ypres

Modification du chef-lieu d'un canton électoral :

- le canton de Messines deviendra le canton de Heuvelland
- le canton de Harelbeke deviendra le canton de Waregem

Les communes impactées par ces modifications ont été contactées et ont marqué leur accord sur ces changements.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant le tableau visé à l'article 87 du Code électoral en vue de modifier la composition de certains cantons électoraux dans la province de Flandre occidentale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Moyens supplémentaires octroyés à l'Université de Liège dans le cadre d'études de résidus

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi de moyens financiers supplémentaires à l'Université de Liège dans le cadre d'études de résidus d'azoxystrobine dans le chou-fleur.

Pour le projet en question, quatre études de résidus d'azoxystrobine dans le chou-fleur ont fait l'objet d'un appel d'offres en février 2020 dans le but de fixer une limite maximale de résidus (LMR) sur la base des résultats. Le marché a été attribué à l'Université de Liège pour un montant de 48.859 euros.

En raison des conditions météorologiques, les choux-fleurs étaient toutefois très petits au moment de la récolte dans deux des quatre études. En conséquence, ils ne répondaient plus aux exigences pour être utilisés dans les études de résidus requises pour l'établissement d'une LMR. Afin de pouvoir réaliser une nouvelle fois les deux études, un montant supplémentaire de 12.826 euros a été octroyé à l'Université de Liège, lequel sera imputé sur le Fonds budgétaire des matières premières et des produits.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Fonctionnement et composition du Comité stratégique et de l'organe national représentatif des zones de secours

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au Comité stratégique fédéral pour les zones de secours et à l'organe national représentatif des zones de secours.

La loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile a été modifiée par la loi du 16 juillet 2023 notamment pour y prévoir la création de nouvelles structures :

- le comité stratégique pour les zones de secours, qui déterminera les objectifs stratégiques et assurera le suivi des actions de l'organe national
- l'organe national représentatif des zones de secours, qui aura pour mission de traduire les priorités fixées par le comité stratégique en actions concrètes

Le projet d'arrêté royal approuvé aujourd'hui détermine le fonctionnement et la composition de ces nouvelles entités ainsi que les missions confiées au nouvel organe national.

L'objectif avec ce nouvel organe est de renforcer l'ancrage opérationnel/technique et la prise en compte des intérêts de terrain en collaboration étroite avec la Direction générale Sécurité civile et ce, sous l'impulsion du Comité stratégique.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Augmentation du montant de l'exonération des chèques ALE

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'augmentation du montant de l'exonération des chèques ALE.

Les chômeurs de longue durée qui respectent certaines conditions peuvent prester des heures de petits travaux dans différents domaines et être rémunérés avec un chèque ALE par heure de prestation. Le contrat ALE permet au travailleur de conserver son allocation de chômage tout en gagnant un complément par heure de travail prestée.

Le projet d'arrêté royal modifie l'arrêté royal portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale, afin d'augmenter le montant des chèques ALE et de le porter de 4,10 euros à 6 euros maximum. Cette augmentation entre en vigueur le 1er janvier 2023.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Fedasil : soutien socio-juridique des personnes hors du réseau d'accueil

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le soutien et l'accompagnement des personnes qui quittent l'accueil et des personnes qui séjournent en dehors du réseau d'accueil.

Les personnes qui séjournent (volontairement ou non) en dehors du réseau d'accueil forment un groupe cible que Fedasil cherche à atteindre depuis longtemps déjà. Bien qu'elles ne séjournent pas dans l'accueil, ces personnes éprouvent également des besoins en termes d'aide sociale, juridique et médicale. En ce moment, l'offre qui leur est destinée est fragmentée et insuffisante. C'est pourquoi Fedasil souhaite utiliser les ressources libérées pour mieux informer et accompagner ce groupe cible. Cette proposition ouvre également la voie à un ancrage régional des services de Fedasil dans les plus grandes villes.

L'objectif est d'ouvrir les guichets en collaboration avec cinq grandes villes (Bruxelles, Gand, Charleroi, Liège et Anvers) afin d'accompagner et d'informer les personnes qui se trouvent en dehors du réseau d'accueil. Afin de préparer correctement les collaborateurs de ces guichets, et étant donné que la tâche de ces collaborateurs exige énormément de spécialisation et de connaissances, une partie des effectifs sera, dans un premier temps, « détachée » provisoirement dans les centres d'accueil de Fedasil. De cette manière, ils peuvent y apprendre à saisir et à diffuser toutes les informations nécessaires. Après une période d'environ six mois, ces personnes intégreront progressivement les guichets dans les grandes villes. Les informations et l'accompagnement deviendront ainsi de plus en plus centralisés. Non seulement le déploiement des ressources humaines augmentera graduellement, mais les groupes cibles à atteindre et le type d'accompagnement offerts seront aussi progressivement élargis.

Le Conseil des ministres a approuvé l'offre de soutien socio-juridique pour informer et orienter les personnes extérieures à l'accueil ainsi que le plan d'action et le financement à cette fin.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à [Conseil des ministres du 22 septembre 2023](#)

Fixation des honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins contre la grippe

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui instaure un système d'honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins contre la grippe, à l'instar de ce qui est applicable pour les vaccins contre le Covid-19.

L'arrêté royal du 6 décembre 2022 visant l'instauration d'honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins COVID prévoit un système d'honoraires pour les médecins, les infirmiers, les sage-femmes et les pharmaciens pour la préparation, la délivrance et l'administration des vaccins-COVID.

Dans son récent avis « Stratégie de vaccination 2023-2024 pour la population belge », le Conseil supérieur de la santé propose d'administrer simultanément le vaccin contre la grippe saisonnière et le vaccin contre le SARS-COVID aux personnes qui appartiennent aux groupes cibles définis.

Compte tenu de la nécessité d'administrer des vaccins à une partie relativement importante de la population sur une courte période au cours de l'automne 2023, le projet d'arrêté royal prévoit également un système d'honoraires pour l'administration des vaccins contre la grippe. Plus concrètement, l'honoraire pour l'administration d'un vaccin contre la grippe par un médecin, un infirmier, une sage-femme ou un pharmacien s'élève à 15,50 euros. Le projet prévoit en outre que les médecins peuvent également facturer un honoraire de 15,50 euros pour l'administration d'un vaccin-COVID et que les infirmiers, sage-femmes et médecins peuvent facturer un honoraire de 3,22 euros pour la préparation d'un vaccin-COVID.

Les prestations spécifiques pour la préparation et l'administration des vaccins doivent être facturées via le tiers payant et le patient n'est redevable d'aucun montant pour ces prestations.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Désignation du membre belge de la Cour des comptes européenne pour 2024-2030

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation du membre belge de la Cour des comptes européenne, pour la période 2024-2030.

Le mandat d'Annemie Turtelboom est renouvelé pour la période 2024-2030, comme membre belge de la Cour des comptes européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Réduction de la redevance pour le transport ferroviaire de marchandises

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à encore réduire en 2023 la redevance que les entreprises de transport paient à Infrabel pour le transport ferroviaire de marchandises.

L'avant-projet a pour but d'encourager le « shift modal » vers le transport ferroviaire, en renforçant le mécanisme de réduction de la redevance d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire.

Le niveau de la redevance due à Infrabel par les opérateurs de fret ferroviaire est encore réduit. Le montant total de la réduction de la redevance en 2023 serait porté au maximum à 23 842 000 euros.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be